

LA SITUATION DES PERSONNES LGBT+ EN POLOGNE

Par Marek Szolc,
Avocat et activiste, cofondateur du TTT Instytut¹



Sur les plus de 37 millions d'habitants en Pologne, environ 2 millions s'identifient comme LGBT+. Il est également estimé qu'environ 50 000 enfants en Pologne sont élevés par des couples de même sexe.

Historiquement, les avancées en matière de droits LGBT+ ont été lentes. Après la chute du régime communiste en 1989, cette question a été éclipsée par de nombreux autres défis liés à la transition de la dictature vers la démocratie et de l'économie planifiée vers le marché libre. La classe politique, majoritairement réticente à aborder cette question, reflétait une faible adhésion des électeurs aux droits LGBT+, un conservatisme politique plus fort que celui de la société et l'influence puissante de l'Église catholique ouvertement homophobe dans la vie sociale.

Depuis mai 2015, avec l'élection d'Andrzej Duda, candidat fondamentaliste de droite (réélu en juillet 2020), et octobre 2015, où le parti populiste de droite Droit et Justice (PiS) a remporté les élections parlementaires (reconduit en octobre 2019), la Pologne a été dirigée par des forces politiques agressivement homophobes et transphobes.

La situation de la communauté LGBT+ en Pologne a commencé à se détériorer rapidement en février 2019. À ce moment-là, Droit et Justice, soutenu par les médias publics sous contrôle du parti et des organes médiatiques d'extrême

droite, principalement financés par des entreprises d'État, a choisi de cibler la communauté LGBT+ dans son discours politique. Les campagnes diffamatoires, suivies de diverses actions politiques et juridiques, ont cherché à exploiter la question des droits LGBT+ à des fins électorales auprès des électeurs conservateurs ou radicaux, avec des conséquences désastreuses pour la sécurité, les droits, le statut social et la qualité de vie globale de la communauté LGBT+ polonaise.

L'intensité des attaques contre la communauté LGBT+ a commencé à diminuer en 2022. Les discours anti-LGBT+ n'ont pas joué un rôle majeur lors des élections parlementaires de 2023, quand Droit et Justice a perdu le pouvoir, car cela ne mobilisait plus efficacement les électeurs conservateurs et décourageait les modérés. Cependant, l'opposition aux droits LGBT+ et le rejet de «l'idéologie LGBT+», sous prétexte de protéger les familles et les valeurs traditionnelles, demeurent l'un des fondements idéologiques de la droite polonaise.

Le nouveau gouvernement, sous la direction du Premier ministre Donald Tusk, formé en décembre 2023, est soutenu par plusieurs partis de tout l'éventail politique, de la gauche progressiste aux conservateurs. Le Président Duda, disposant d'un droit de veto que le Parlement actuel ne peut pas outrepasser,

(1) Marek Szolc est un avocat et activiste, cofondateur du TTT Instytut, un groupe de réflexion axé sur les droits LGBT+ dans les pays d'Europe centrale et orientale. Membre du conseil d'administration de la Campagne contre l'homophobie, une organisation non gouvernementale polonaise de premier plan LGBT+, il fut membre du conseil municipal de Varsovie.

restera en fonction jusqu'en août 2025. En conséquence, la Pologne continue d'accorder très peu de droits aux individus et couples LGBT+, malgré l'obligation formelle, imposée en septembre 2024 par la Cour européenne des droits de l'Homme, de modifier sa législation pour protéger les droits des partenaires de même sexe.

Le statut actuel des différents droits LGBT+ en Pologne peut être résumé comme suit :

• Lois anti-discrimination

- Interdiction de discrimination dans l'emploi : en vigueur depuis 2003 à la suite de la transposition des normes européennes.
- Lois anti-discrimination dans la fourniture de biens et de services : aucune ; le tribunal constitutionnel, contrôlé politiquement, a jugé, en juin 2019, que la disposition contenant une interdiction générale de refus de fourniture de biens et de services (qui ne mentionnait explicitement aucun groupe minoritaire) était inconstitutionnelle et l'a abrogée.
- Lois anti-discrimination dans tous les autres domaines (incluant la discrimination indirecte) : la Constitution contient une interdiction générale de discrimination, mais cette interdiction ne se traduit par aucune action significative ou disposition juridique applicable.
- Lois contre les crimes de haine en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre : aucune ; le Code pénal polonais contient des dispositions contre les discours de haine, mais celles-ci n'incluent pas l'orientation sexuelle, ni l'identité de genre. Des cas de discours de haine ont été portés devant les tribunaux en tant que cas de diffamation en droit civil, mais ils ont échoué en raison de la protection limitée accordée par le droit civil.

• Unions entre personnes de même sexe

- Mariages de même sexe : non reconnus ; plusieurs parties prenantes affirment que la Constitution définit le mariage comme l'union entre un homme et une femme et interdit le mariage homosexuel.
- Partenariats civils : non reconnus.
- Cohabitation : reconnaissance limitée par les tribunaux dans le cadre des lois générales concernant les droits des personnes en relations informelles, comme en droit pénal.
- Reconnaissance des partenariats de même sexe formalisés à l'étranger : non reconnue.

• Adoption et parentalité

- Adoption par des individus : en pratique, les centres d'adoption favorisent fortement les couples mariés.
- Adoption de l'enfant du partenaire pour les couples de même sexe : non reconnue.
- Adoption conjointe par les couples de même sexe : non reconnue. Gestation pour autrui commerciale : interdite, quelle que soit l'orientation sexuelle des partenaires.
- Accès à la FIV pour les lesbiennes : accessible uniquement pour les femmes dans des relations hétérosexuelles formalisées.
- Reconnaissance des parents de même sexe : non reconnue. En vertu de la loi polonaise, un enfant ne peut avoir que des parents de sexes différents, ce qui empêche les enfants de tels couples nés à l'étranger d'obtenir un numéro d'identification polonais et la citoyenneté (sauf si les parents acceptent qu'un seul soit enregistré comme père ou mère).

• Divers

- Les lesbiennes, gays et bisexuels sont autorisés à servir ouvertement dans l'armée : cette question reste largement taboue.
- Droit de changer de genre légal : le processus est long, coûteux et souvent humiliant, façonné par la pratique des tribunaux plutôt que par une loi dédiée. Une loi visant à réguler cette question de manière exhaustive a été rejetée par le Président Duda en 2015.
- Thérapies de conversion : non interdites et non régulées par les organisations de spécialistes en santé mentale en raison de l'absence de réglementation sur la profession de psychologue.

Malgré des désaccords internes, le nouveau gouvernement a commencé à travailler pour améliorer la situation juridique des personnes LGBT+. Sous la direction de la nouvelle ministre de l'Égalité, Katarzyna Kotula, un premier projet de loi gouvernemental sur les partenariats civils a été préparé et soumis à consultation publique en octobre 2024. En outre, des amendements au Code pénal, visant à étendre la protection juridique contre les crimes de haine aux personnes LGBT+, sont en cours de traitement par le ministère de la Justice et devraient être soumis au Parlement dans les mois à venir. Malheureusement, le fait que ces projets de loi soient en cours d'examen ne garantit pas leur adoption : certains partis et députés soutenant le gouvernement ont déjà annoncé leur opposition. Le Premier ministre Tusk et sa coalition civique, historiquement peu favorable aux droits LGBT+, continuent de manifester peu de soutien public et n'exercent apparemment pas de pression significative sur leurs partenaires de coalition à cet égard.

En conséquence, malgré le changement de gouvernement et une amélioration du discours public autour des droits LGBT+, la situation de la communauté LGBT+ en Pologne reste précaire, avec peu de changements concrets jusqu'à présent. ■